

# **COMMUNE DE ROUFFIAC**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 24 AOUT 2020**

L'an deux-mille-vingt le 24 Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie,

Présents : Mmes CARENSAC Fabienne, GONTHIER Céline, CLERGUE Christel, LUGAN Christine, ESTEVENY Clarion, ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie – MM. BOUSQUET François, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, COGNE David, LEVEAUX Stéphane, TRÉBOSC Michel.

Excusés : MM. LEMONNIER Alain, LHEROT Pierre-Jean

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation : 18/08/2020

#### Ordre du jour :

1. *Approbation de la réunion du conseil municipal 29 juin 2020*
2. *Rentrée scolaire 2020-2021*
3. *Subventions aux Associations*
4. *Travaux*
5. *Voirie*
6. *Désignation représentants Commissions Electorales :*  
*- Contrôle liste électorale de la commune*
7. *Préparation cérémonie du 11 novembre*

#### **1. Approbation de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2020 :**

Après modification du paragraphe au sujet des associations, (maintien du montant des subventions au même niveau qu'en 2019) le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Rentrée scolaire 2020-2021 :**

La prévision des effectifs scolaires pour la rentrée de septembre est de 57 enfants.  
2 enfants rentreront en janvier 2021 en toute petite section.

L'équipe enseignante se compose :

Mme Isabelle TZANAVARIS Directrice et classe de CM1-CM2

Mme Magali QUANTIN Classe de CP - CE1- CE2

Mme Camille FARAIL Classe de PS-GS-MS et CP

*Mme Myriam FREZOULS ATSEM*

*Mme Nathalie CAILLOL ATSEM*

*Mme Sabrina LAFON Contrat de 20h - 3 mois renouvelables - cantine et ménage*

La rentrée s'effectuera en respectant le nouveau protocole Covid-19 qui a été allégé par rapport au précédent. Des travaux sont à prévoir concernant la création de points d'eau supplémentaires et la mise en place d'un portillon avec ouverture à distance. Une réflexion sur la construction des toilettes extérieures sera à étudier.

#### **Délibération 27-2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société « ANSAMBLE Midi Gastronomie », notre fournisseur de repas, n'augmentera pas ses prix cantine pour l'année scolaire 2020-2021.

Après délibération, le tarif des repas cantine à la charge des parents ne subit pas d'augmentation et reste à **3.23 €** l'unité à compter du 1er septembre 2020.

Le tarif du prix de la garderie à la journée ne subit pas d'augmentation et reste à **1.20€**.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé tous les conseillers.

#### **Délibération 30-2020**

La fédération des Œuvres Laïques du Tarn (FOL) propose à la commune de Rouffiac une convention qui permettrait aux enfants de l'école de voir deux spectacles au cours de l'année scolaire.

Ces spectacles sont choisis pour leur intérêt pédagogique et culturel. Le transport est pris en charge par la FOL. La convention sera signée pour une durée de 3 années scolaires renouvelables éventuellement.

La participation de la commune s'élèvera pour la période :

- 2020-2021 à 5.10 € par enfant et par spectacle.
- 2021-2022 à 5.20 € par enfant et par spectacle.
- 2023-2023 à 5.30 € par enfant et par spectacle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de participer à ce dispositif

#### **Délibération 29-2020**

Le dispositif « école et cinéma » coordonné par Média-Tarn est une action culturelle et pédagogique mise en place en 1994 par les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, avec le concours de Centre National du Cinéma et de l'image animée.

L'objectif est de faire découvrir aux jeunes élèves les films du patrimoine cinématographique mondial afin de les sensibiliser progressivement au plaisir du 7ème art.

Cette action culturelle propose à la commune de Rouffiac une convention qui permettrait aux enfants de l'école d'assister à trois séances au cours de l'année scolaire, une par trimestre. La participation financière pour chaque séance par élève et par an de 1.50€. Le transport reste à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de participer à ce dispositif.

### **3. Subventions aux associations :**

#### **Délibération 28-2020**

Le Conseil Municipal souhaite allouer une subvention à chaque association de la commune pour l'année 2020.

Après délibération, il a décidé d'attribuer une aide de 115€ à chaque association pour une somme totale de 1 610 €.

|                                    |       |
|------------------------------------|-------|
| Coopérative scolaire :             | 115 € |
| Club de l'amitié :                 | 115 € |
| Association des Parents d'Elèves : | 115 € |
| Société de chasse :                | 115 € |
| Entente foot Carlus-Rouffiac :     | 115 € |
| Comité d'animation :               | 115 € |
| Aides familiales - ADMR :          | 115 € |
| Valentino :                        | 115 € |
| Gymnastique volontaire :           | 115 € |
| Association Rouffiac Temps Libre : | 115 € |
| Méli Mélo Déco :                   | 115 € |
| Association Rouffiac Théâtre :     | 115 € |
| Sauvegarde du patrimoine :         | 115 € |
| Les couleurs de Rouffiac :         | 115 € |

### **4. Travaux :**

- Les filets de protection ont été mis en place côté vignes, il ne reste qu'à installer un grillage sur la partie basse.

- Monsieur le Maire présente le devis de la société Chappert pour la climatisation et le chauffage de la salle des fêtes qui s'élève à 25 140 € TTC. Le Conseil, après réflexion, décide d'étudier toutes les possibilités de financement (Etat – Région – Département – Syndicat d'Electricité du Tarn).

- Monsieur LAFON Christian présente la proposition de l'entreprise BPSI de Carmaux pour la mise en place d'un garde-corps sur la placette située sous la Mairie, après concertation il est demandé à l'entreprise BPSI de revoir les motifs du garde-corps.

### **5. Voirie :**

Monsieur le Maire informe qu'une subvention de 43 268 € de la Région a été accordée pour la tranche II de la traversée du village.

Pour la phase III, du carrefour du « Bourdié » au carrefour de la route de Marssac, les services techniques ont réalisé le relevé topographique pour faire une proposition de projet et établir un chiffrage.

Le Conseil Municipal décide de participer partiellement à la réalisation des travaux de voirie sur la rue des chênes (Lotissement).

## **6. Désignation représentants Commissions électorales :**

■ CLECT (Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées) :

Monsieur Alain FONVIEILLE est désigné pour représenter la Commune.

■ Contrôle liste électorale de la commune : le service « élection » de la Préfecture demande le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales. Le mandat de ces membres est établi pour une durée de 3 ans.

Sur proposition du Maire, les membres titulaires sont : GONTHIER Céline (membre du CM), VETIL Christine (délégué titulaire de l'administration) et AMIEL Jean-François (délégué titulaire du Tribunal judiciaire). Les membres suppléants sont : CARENSAC Fabienne (CM), FREZOULS Robert (administration) et FABRE Christian (Tribunal).

## **7. Préparation cérémonie du 11 novembre :**

En fonction des contraintes sanitaires le maintien de la Cérémonie du 11 novembre sera à étudier.

La question de la participation de l'école sera posée aux enseignantes à la rentrée.

*Fin de séance :23h30*